

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 2 au 14 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

1. Mot d'ouverture

Éric Clermont souhaite la bienvenue aux membres. Il précise que, faute de quorum en mai 2025, certains points à l'ordre du jour seront repris, principalement ceux liés à la trésorerie.

Bilan de Santé-Québec

La mise en place de Santé-Québec atteindra bientôt sa première année. Sur le plan syndical, nous ne sommes guère impressionnés par la gouvernance de notre nouvel employeur. De nombreux dossiers semblent empreints d'improvisation, notamment la rétroaction sur les primes d'inconvénient, le processus de reconnaissance unique d'ancienneté ainsi que le déploiement de l'ancienneté-réseau.

Contexte national

À l'échelle nationale, nous faisons face à un gouvernement qui semble avoir perdu le sens des priorités. Les attaques antisyndicales de la CAQ se multiplient, confirmant que ce gouvernement est prêt à tout pour gagner du capital politique sur le dos des syndicats, et ce, alors que les sondages le placent bon dernier dans les intentions de vote de la population.

Vie syndicale locale

Localement, les élections des équipes locales se sont tenues en octobre. Le président souligne avec enthousiasme la forte participation des candidats. Il invite d'ailleurs les personnes non élues à soumettre leur candidature lors de la prochaine élection, celle du conseil syndical, prévue en mars 2026.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot d'ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 mai 2024
4. Trésorerie : bilan et prévisions budgétaires
5. PURA et ancienneté réseau

6. Attaques antisyndicales de la CAQ
7. Manifestation du 29 novembre 2025
8. Rétroactivité des primes : arbitrage
9. Calendrier des élections des délégués.es d'installations
10. Varia
 - Autogestion des horaires
 - Entente chauffeurs 2018
11. Clôture de l'assemblée

Proposé par: Mélissa Paul

Appuyé de : Chantal Populus

Adopté

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 mai 2024

Proposé par : Stéphanie Robitaille

Appuyé de : Chantal Populus

Adopté

4. Trésorerie : mise en contexte

- Lors de l'assemblée de mai 2024, nous n'avions pas tous les éléments en main pour vous présenter l'ensemble de la situation budgétaire ;
 - Nous devons vous présenter états financiers 2022-2023 + 2023-2024 et les prévisions 2024-2025 ;
 - Nous avons évoqué certaines contraintes liées à une conjoncture exceptionnelle faisant en sorte que la trésorière en poste à l'époque n'avait pas réussi à produire les états financiers et les prévisions budgétaires ;
 - Compte tenu du fait que l'ex-trésorière, suite aux élections du comité exécutif, ne nous avait pas remis l'ensemble des effets nous permettant de faire les états financiers ;
 - Le 12 mai 2025, le syndicat a intenté des procédures juridiques ;
 - À l'époque, nous avons interpellé le service de vérification de la CSN, qui nous a produit un rapport présenté à l'AGA de mai 2025 qui confirmait que la situation est conforme aux normes comptables. Ce rapport est présenté aux membres.
- **Bilan et projection budgétaire :**

Suite à la présentation du rapport du comité de surveillance par Sophie Doré, trésorière, une proposition s'en suit :

Il est proposé de recevoir le rapport du comité de surveillance.

Proposé par : Stéphanie Robitaille

Appuyé par : Chantal Populus

Adopté

Sophie Doré, trésorière, soumet aux membres l'état des résultats de l'année financière 2023-2024 et fait une présentation des prévisions budgétaires 2025-2026. Suite à ces présentations, deux (2) propositions s'en suivent :

Il est proposé de recevoir le rapport de l'année financière 2023-2024

Proposé par : Nathalie Tremblay

Appuyé par : Sylvie Houle

Adopté

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2025-2026

Proposé par : Mélanie Jacques

Appuyé par : Stéphanie Robitaille

Adopté

5. PURA et ancienneté réseau

PURA : Un résumé de la marche à suivre pour ceux qui sont visés par ce processus est présenté par Jean-Marc Daoust, vice-président de la catégorie 2.

Ancienneté réseau :

- Sanctionnée le 6 juin 2025, le PL100 introduit le principe d'ancienneté réseau, ainsi que modalités ;
- L'ancienneté réseau vous permet de conserver l'ancienneté acquise auprès du CEMTL même si vous changez d'établissement, ainsi que d'unité de négociation ;
- Le principe d'ancienneté réseau ne vous permet pas de faire valoir votre ancienneté acquise pour postuler sur un poste dans un autre établissement ;
- À ce jour, Santé Québec n'a produit aucune procédure formelle en vertu de laquelle les personnes salariées peuvent se prévaloir de leurs anciennetés pour travailler dans un autre établissement du réseau ;
- Nous n'avons aucun échéancier pour l'application de cette mesure.

6. Attaques antisyndicales de la CAQ

Éric Clermont présente un survol des principales lois et projets de loi du gouvernement caquiste, lesquels constituent autant d'attaques contre les droits syndicaux. Ces mesures touchent notamment la santé et la sécurité au travail (Loi 101), le droit de grève (Loi 14) ainsi que l'autonomie des syndicats (Loi 3).

7. Manifestation du 29 novembre 2025

Éric Clermont informe les membres qu'à la veille de l'entrée en vigueur des restrictions au droit de grève imposées par le gouvernement de la CAQ, une grande manifestation se tiendra à Montréal, le 29 novembre prochain. L'objectif est clair : envoyer un message fort et uni contre l'affaiblissement du rapport de force des travailleuses et travailleurs. Les organisations syndicales dénoncent un recul majeur des conditions de travail et une perte de crédibilité d'un gouvernement qui agit sans l'appui populaire. Le STT CEMTL-CSN appelle à une participation massive pour défendre les droits syndicaux et préserver l'équilibre des relations de travail au Québec.

8. Rétroactivité des primes : arbitrage

Le 22 octobre dernier, un arbitrage a débuté concernant les griefs liés au retard de versement de la rétroactivité des nouvelles primes prévues à la convention collective nationale. D'autres audiences sont prévues au printemps 2026. Le STT CEMTL-CSN a été mandaté par la fédération pour porter ce recours, qui aura des répercussions pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de la santé. Nos procureurs soutiennent que l'employeur a agi de mauvaise foi et réclament d'importants dommages pécuniaires.

9. Calendrier des élections des délégués.es d'installations

Suite à la présentation du calendrier des élections des délégués.es d'installation par Éric Clermont, quatre (4) propositions s'en suivent :

Il est proposé d'adopter le calendrier d'élection tel que proposé afin de déclencher la séquence d'élections le ou vers le 15 mars 2026.

Proposé par : Mélissa Paul

Appuyé par : Karine Tremblay

Adopté

Il est proposé de nommer Marie-Thérèse Charron en tant que présidente d'élection, ainsi que Chantal Laurin en tant que secrétaire d'élection.

Proposé par : Céline Béland

Appuyé par : Chantal Populus

Adopté

Il est proposé que l'assemblée générale donne le mandat au Comité exécutif de proposer une ou des personnes substitués advenant le fait que la présidente et/ou la secrétaire d'élection, le cas échéant, ne pourraient exercer leur rôle le moment venu et de faire entériner la nomination par le Conseil syndical.

Proposé par : André Lortie

Appuyé par : Marie-France LeBreux

Adopté

Il est proposé de détruire les bulletins de vote sept (7) jours après la fin du vote suite au processus d'élections.

Proposé par : Djamila Charkaoui

Appuyé par : Natalia Isacenco

Adopté

10. Varia :

• Autogestion des horaires : lettres d'entente 27 et 28

Le syndicat confirme qu'il n'y a aucun projet d'autogestion des horaires fonctionnel à ce jour. Il y a eu deux projets pilotes en CHSLD (Rousselot et Charbonneau) que les membres ont rejeté. Selon notre analyse, les membres considèrent que l'autogestion des horaires crée trop d'instabilité dans un contexte où déjà les PAB en CHSLD se retrouvent régulièrement en situation de déplacement. Le syndicat s'engage à relancer l'employeur afin de débloquent des projets dans le futur.

- **Entente chauffeurs 2018**

Mme Maria Rita de Menezes a demandé à M. Éric Clermont si l'entente conclue le 21 décembre 2018 entre le CIUSSS de l'Est-de-Montréal et le STT-CEMTL-CSN avait été soumise au vote des membres en assemblée générale et s'il existait un procès-verbal officiel attestant de ce vote.

M. Clermont a indiqué qu'une réponse à ce sujet avait déjà été communiquée et a précisé qu'il était impossible de traiter toutes les ententes locales en assemblée générale.

Il a ensuite confirmé que l'entente du 21 décembre 2018 n'avait pas été votée par les membres et qu'aucun procès-verbal d'assemblée générale ne portait sur ce point, à l'exception de celui du comité exécutif.

Mme de Menezes a demandé que cette réponse soit inscrite intégralement au procès-verbal, ce qu'Éric Clermont a confirmé.

11. Clôture de l'assemblée générale annuelle

Proposé par : Julie Vanasse

Éric Clermont
Président

Johanne Gallant
Secrétaire